trusteam finance

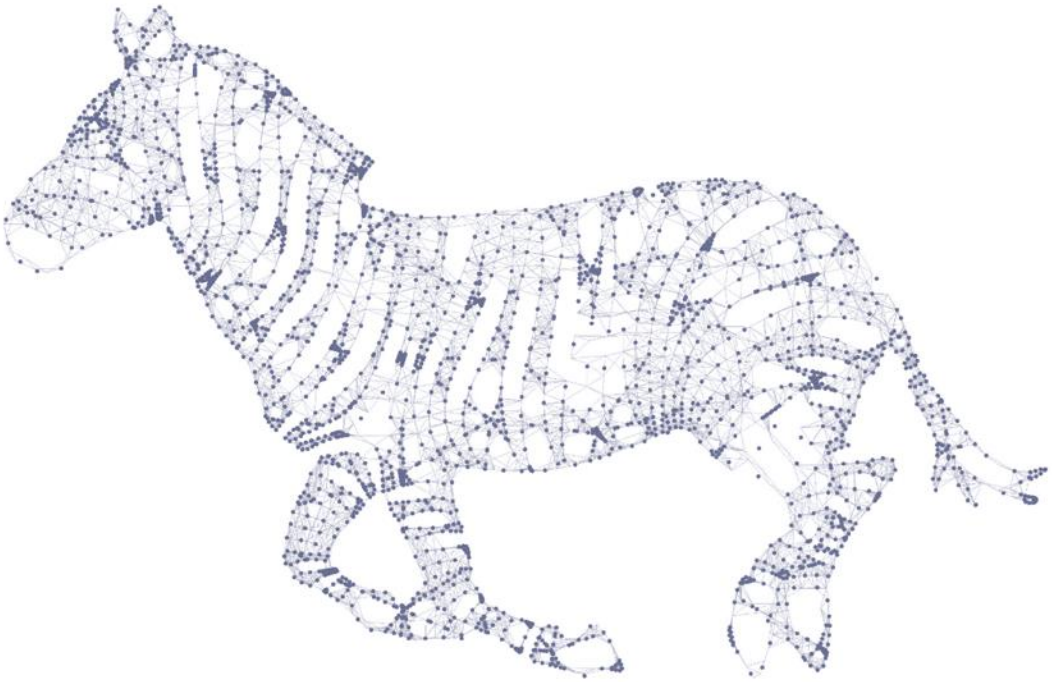

CODE DE TRANSPARENCE

TRUSTEAM FINANCE

FONDS DIVERSIFIÉS : TRUSTEAM OPTIMUM ET TRUSTEAM ROC FLEX

FONDS ACTIONS : TRUSTEAM ROC ET TRUSTEAM ROC EUROPE

FONDS OBLIGATAIRE: TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT-TERME

Février 2022

Préambule

« ***Déclaration d'engagement***

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds Trusteam ROC, Trusteam ROC Europe, Trusteam OPTIMUM, Trusteam ROC FLEX et Trusteam Obligations Court-Terme. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2010 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre septième adhésion qui couvre la période 2021. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Trusteam Finance s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds Trusteam ROC, Trusteam ROC Europe, Trusteam OPTIMUM, Trusteam ROC FLEX et Trusteam Obligations Court-Terme respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Les réponses aux questions du Code relèvent de notre unique responsabilité.

Paris, le 25 février 2022

Sommaire

.....1
1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence 5
2. Données générales sur la société de gestion 6
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code 6
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ? 6
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?9
2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? Art. 173 10
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ? 12
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion13
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ? 16
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ? 16
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? Art. 173 16
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ? 16
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence 17
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ? 17
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ? 19
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ? 21
3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?24
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ? 24
3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? 27
4. Processus de gestion 29
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 29
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 30

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? 31
4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? 31
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? 31
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ? 32
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? 32
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? 33
5. Contrôles ESG 33
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ? 33
6. Performances et reporting ESG 34
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ? 34
6.2. Quels indicateurs de performance ESG sont utilisés par le/les fonds ? 34
6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ? 36
6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? Art. 173 Art. 173 37
Définitions AFG - FIR 38

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Trusteam	Obligations Court-Terme	Optimum	ROC Flex	ROC	ROC Europe
ISIN	Part C : FR0007476734	Part A : FR0007072160 Part B : FR0010316216 Part P : FR0013281169 Part D : FR0013201290 Part M : FR0013398336	Part A : FR0007018239	Part A : FR0010981175 Part B : FR0010985804 Part P : FR0013281177 Part S : FR0013176062	Part C : FR0007066725 Part P : FR0013281185 Part I : FR0011896430
Stratégie dominante et complémentaires	✓ Best in universe (primaire) ✓ Best effort (secondaire) ✓ Thématiques ISR : Satisfaction Client				
Classe d'actifs principale	Obligations	Mixte profilé à dominante taux	Mixte	Actions internationales	Actions des pays de l'union européenne
Exclusions appliquées par le fonds	Exclusions des secteurs des énergies fossiles, utilities, déforestation, biodiversité, armes controversées et conventionnelles, divertissement pour adulte. Détail de la politique d'exclusion : http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/Politique_sur_la_prise_en_compte_des_risques_de_durabilite.pdf				
Encours du fonds au 31/12/2021	39m€	391m€	31m€	107m€	63m€
Labels	Label ISR	Label ISR	Label ISR	Label ISR	Label ISR
Liens vers les documents relatifs au fonds	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/obligations-court-terme-ex-meyerbeer-tresorerie.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/optimum-a.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/roc-flex.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-a.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-europe-a.html

DICI / Prospectus, Rapport de gestion, Reporting financier et extra financier, Rapport 173, Rapport sur la mesure d'impact, la composition de l'actif sont disponibles sur la page du site internet du fonds

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Trusteam Finance

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La prise en compte de critères ESG a été motivée par un constat simple : **l'actif client est l'actif le plus important de l'entreprise.** Il est incontournable de le prendre en compte en complément de l'analyse financière traditionnelle.

La révolution digitale qui s'est accélérée ces dernières années confère au client un pouvoir qu'il n'a jamais eu dans toute l'histoire du commerce. Grâce à l'explosion d'Internet et des médias sociaux, celui-ci a la possibilité de donner et partager son avis en temps réel avec des centaines de milliers de personnes à travers le monde.

Dans un monde ultra-concurrentiel à faible croissance, il est indispensable d**'investir sur les entreprises qui mettent le client au cœur de leur stratégie**.

LA SATISFACTION CLIENT, UN ACCELERATEUR DE PERFORMANCE

Parmi les critères extra-financiers, le critère social qu'est l'actif client, est celui dont le lien avec la création de valeur est le plus tangible. Plus de vingt années de recherches académiques arrivent à une même conclusion : il existe bien une relation entre la satisfaction client et la génération de flux de trésorerie de l'entreprise[1].

Un niveau de satisfaction client élevé permet :

- De renforcer la fidélité des clients existants,
- De réduire les couts d'acquisition de nouveaux clients,
- D'absorber des augmentations de prix (pricing power),
- D'assurer dans le temps une stabilité du cash- flow.

[1] Trusteam Finance, Livre Blanc « La Satisfaction Client, moteur de performance financière » - Disponible sur demande

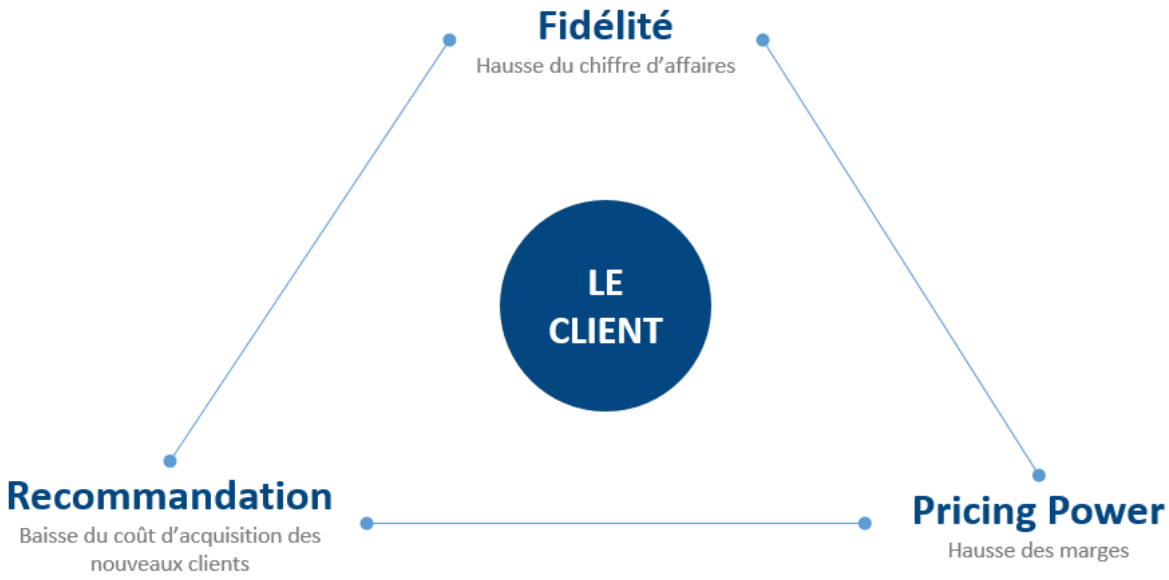

Les trois leviers du lien entre Satisfaction Client et performance financière
Source : Livre Blanc Satisfaction Client et Performances Financières, Trusteam Finance

La démarche **ROC, Return on Customer**, est pionnière et unique en Europe. Elle vise à sélectionner les sociétés leader en termes de satisfaction client pour faire de la satisfaction client un moteur de performance.

LA SATISFACTION CLIENT, LE CHAINON MANQUANT ENTRE PERFORMANCES FINANCIERES ET EXTRA-FINANCIERES

Mais cette performance n'est pas purement financière. La satisfaction client se nourrit d'autres critères ESG. Pour pleinement satisfaire ses clients, une entreprise doit également prendre en compte l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier ses employés et ses fournisseurs. Elle doit avoir une gouvernance de qualité et des produits qui minimisent leurs impacts sur l'environnement. En effet, pour construire une relation de confiance sur le long terme avec ses clients, une entreprise doit s'appuyer sur de bonnes performances extra-financières.

La conception de l'ISR chez Trusteam Finance passe donc par un indicateur social : la satisfaction client. Cette dernière n'est pas seulement un critère extra-financier parmi tant d'autres. C'est **LE critère qui permet de faire le lien entre performances extra-financières et performances financières.**

D'un côté, le lien entre satisfaction client et performances financières a clairement été établi par plus de 20 années de travaux académiques et ne cesse de se renforcer à l'aune de la nouvelle « ère du client » dans laquelle nous évoluons. De l'autre, un management d'entreprise

centré sur le client est profondément lié à une gouvernance de qualité, la motivation de ses salariés et le respect de l'environnement[2].

Ce cercle vertueux passe en particulier via le lien entre Satisfaction Client et engagement des employés. Ce dernier a été montré par de nombreuses études académiques et particulièrement bien un de nos partenaire : l'Académie du Service, via le concept de symétrie des attentions ®.

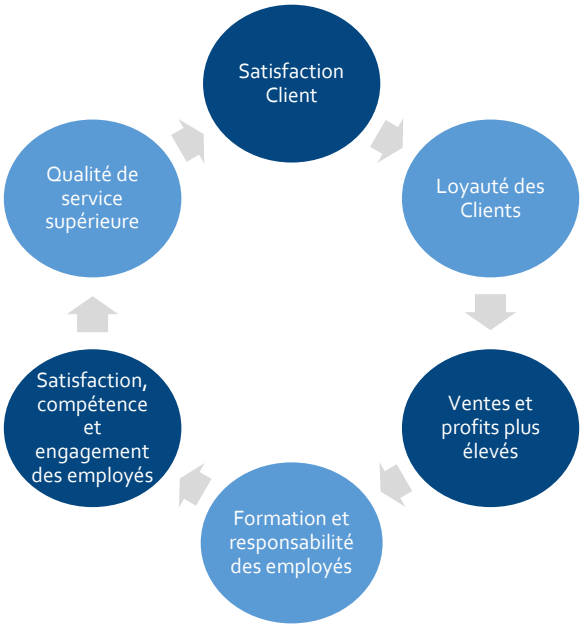

Le cercle vertueux de la satisfaction client
Source : James Heskett, the value profit chain, Harvard Business School

Comme rappelé par le Prix Excellence client, une performance financière ne suffit pas :

> *« Le succès d'une entreprise ne se limite pas à la qualité de son service client, ni à la croissance de son chiffre d'affaires, ni enfin à sa capacité à développer une culture client. C'est bien la combinaison de ces trois facettes qui lui permet d'atteindre l'excellence »*

Ce Prix a été créé il y a 5 ans, en partenariat avec l'Académie du Service et Ipsos afin de récompenser les entreprises qui réussissent en prenant soin de leurs clients[3].

C'est pourquoi quand nous parlons de Satisfaction Client, nous n'incluons pas seulement un chiffre mais bien l'analyse d'une culture d'entreprise qui prend en compte l'analyse de critères ESG (cf. 3. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs). C'est pourquoi les

[2] Livre Blanc ISR – 2018 - « ISR. La satisfaction client, pour une épargne responsable et performante » - Disponible sur demande
[3] https://excellenceclient.com/

références aux « critères ESG » de ce code de transparence feront référence à nos critères d'analyse de la Stratégie Client de notre Process ROC.

TRUSTEAM FINANCE ET L'ISR

Avec un peu plus de 835m€ d'euros sous gestion d'encours bruts (723m€ net) au 31 décembre 2021 et 26 salariés, Trusteam Finance est une société de gestion indépendante avec une conviction forte : la prise en compte de la satisfaction client est un moteur de performance, financière et extra-financière.

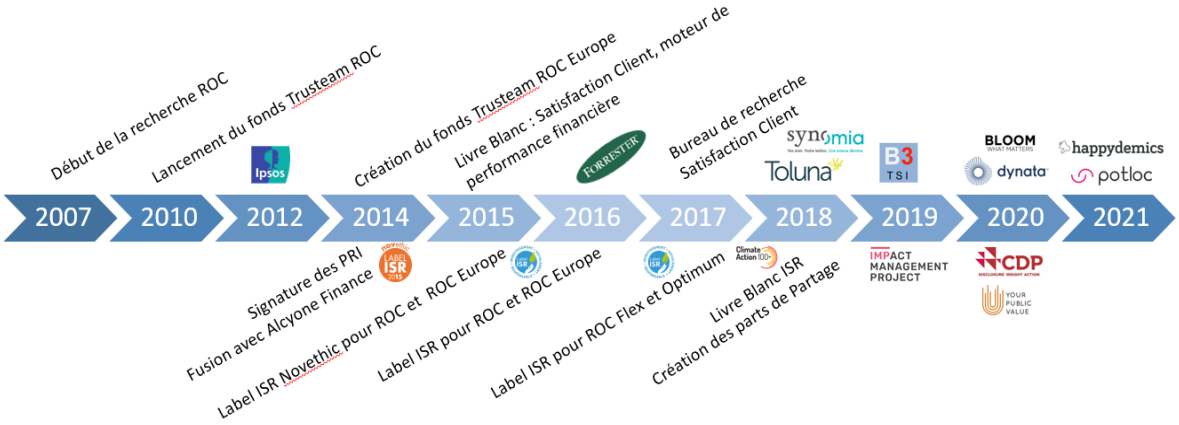

Trusteam et L'ISR

Trusteam Finance est signataire des PRI depuis juin 2014. Afin de mettre en œuvre ces principes, Trusteam Finance a pu s'appuyer sur l'expertise d'Alcyone Finance, société de gestion indépendante spécialisée dans l'ISR rachetée en 2013, qui faisait partie des premiers signataires français de cette initiative en 2006.

Pour en savoir plus, merci de consulter la page internet dédiée à l'ISR :
http://www.trusteam.fr/trusteam-finance-lisr.html

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Politique d'investissement responsable	**http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html** **http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/Politique_sur_la_prise_en_compte_des_risques_de_durabilite.pdf** **http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/ISR/Reporting_173_TF.pdf**
Politique d'engagement actionnarial	http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/Politique_vote_et_engagement_FR.pdf

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Risques/Opportunités ESG

Depuis plus de 10 ans, nous avons construit chez Trusteam un process d'investissement que nous appelons le Process ROC, Return on Customer.

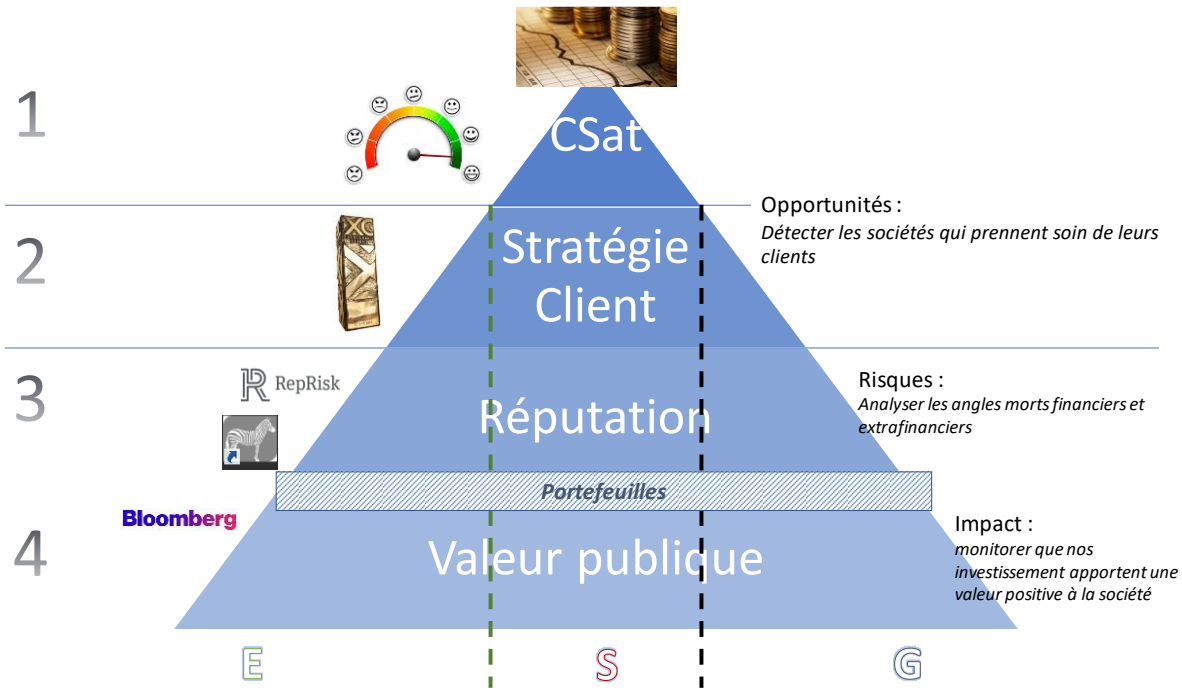

Le process ROC

Notre process de gestion s'articule sur quatre niveaux :

1. **La mesure de la satisfaction client** : nous ne pouvons pas savoir à la place du client. Personne ne le peut. Pas même l'entreprise. C'est pour cela que nous devons, avant tout, les écouter pour connaitre leur avis. Cette mesure externe, concrète et rationnelle, est la voix du client. C'est eux qui jugent si ce qui a été réalisé est satisfaisant ou pas. Pour ce faire, nous travaillons avec une quarantaine de fournisseurs de données. En particulier avec Ipsos, avec qui nous avons un partenariat exclusif depuis plus de 10 ans. Grâce à ces différents partenaires, nous réunissons des données de satisfaction client, de recommandation, de réputation, d'expérience… Ce

qui nous permet de déterminer quelles sont les entreprises les plus plébiscitées par les clients.

2. **L'analyse de la Stratégie Client de l'entreprise** : nous vérifions que l'entreprise sait, elle aussi, écouter et répondre aux attentes de ses clients. Nous recherchons les entreprises qui sont par leur culture tournées vers le client, organisées vers un objectif commun qui vise à satisfaire le client. Pour le découvrir, nous analysons des critères extra-financiers qui font que l'entreprise est à même de prendre soin de ses clients, d'engager ses salariés et d'aligner toute l'organisation vers une même vision. Cette analyse est basée sur des rencontres avec le management et porte sur 4 piliers principaux : la connaissance des clients, la réponse à leurs attentes, la culture client et l'implication du management.
3. **Vérification des angles morts** : Nous analysons des angles morts qui ne seraient pas pris en compte par les deux premières étapes. Nous cherchons à nous assurer que la société a bien les moyens financiers d'accomplir sa Stratégie Client de façon pérenne : risques de réputation, de valorisation, de solidité financière. Réalisée par les gérants, cette étape est réalisée notamment grâce à l'outil propriétaire Company Watch.
4. **Monitoring ex-post de critères d'impact plus traditionnels** : nous vérifions que nos investissements ont bien un impact positif pour l'ensemble de la société via le suivi d'indicateurs ex-post[4]. Les données utilisées sont issues de Refinitiv.

Risques/Opportunités liés aux controverses ESG

Les controverses et risques de réputation sont monitorés par les gérants dans la troisième étape de notre process. A noter que la recherche monitore également la réputation des entreprises via la collecte d'études spécialisées, comme le Reptrak[5], qu'elle intègre dans notre base de données propriétaire lors de la première étape du process qui nous permet de vérifier l'impact, du point de vue des clients, de ces potentielles controverses.

Quant aux **risques spécifiques liés au changement climatique**, il est important de noter que nos portefeuilles et notre style de gestion font que nos risques directs en termes de développement durable, et en particulier de bilan carbone, sont beaucoup plus faible que dans une gestion traditionnelle. Du fait de nos nombreuses exclusions de fait (secteur pétrolier, minier…) et de notre taux de sélectivité élevé, notre portefeuille est (quasiment) décarboné. Par exemple, au 30 juin 2021, l'empreinte carbone totale (en mT de CO2) de Trusteam ROC Europe est plus de huit fois inférieure à celle de son benchmark, l'EuroStoxx50. C'est 23 fois pour le fonds Trusteam ROC par rapport à son benchmark, le Morningstar Developed Markets NR EUR[6].

[4] Données Bloomberg jusqu'à juin 2021, Refinitiv depuis, taux de couverture à retrouver dans le rapport sur la mesure d'impact disponible sur le site internet de Trusteam

[5] https://www.reptrak.com/

[6] http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/ISR/Reporting_173_TF.pdf

Les conséquences directes du changement climatique et le calcul des impacts financiers d'un scénario d'augmentation des températures de 2°C sont moins pesants. Grâce à leur stratégie client, les entreprises en portefeuille ont la capacité de les transformer en opportunité. Prenons l'exemple de Saint-Gobain : conscient que le secteur du bâtiment est responsable de 40% des émissions de CO2 globales, le groupe a choisi de transformer cette menace en opportunité en proposant à ses clients des solutions plus responsables. Cela leur permet de mieux répondre aux attentes de leurs clients tout en gagnant en croissance et en marge.[7]

Nous vérifions ex-post certains indicateurs plus larges que ceux qui rentrent in extenso dans nos décisions d'investissement afin de monitorer des aspects qui pourraient affecter la « valeur commune » et la société en général. Ils sont pour nous la conséquence d'une politique client bien menée.

Une étude plus spécifique du lien entre notre politique d'investissement et les risques de transition, physique, investissement/désinvestissement bas-carbone a été réalisée dans le Reporting sur l'article 173 au cours de l'année 2021.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

L'ISR étant au cœur de la stratégie de gestion de Trusteam Finance, l'ensemble des équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable :

- Les équipes de gestion gère les fonds,
- La recherche définit l'univers des valeurs éligibles,
- Le développement commercial et la gestion privée font connaitre le process ROC aux clients et les transforment en ambassadeurs de notre vision de l'ISR,
- La conformité veille à la conformité de la gestion avec les principes qu'elle s'est fixée.

Trusteam s'est d'ailleurs doté en septembre 2018 d'une charte ISR évoquant la mission de notre entreprise de la sorte :

> *Trusteam est née de la volonté de donner du sens à l'épargne. Notre process ROC (Return on Customer), nous permet d'avoir une approche différente de l'investissement : simple et pragmatique. En remettant le client, principal actif de l'entreprise, au cœur de nos décisions d'investissement, nous rendons compréhensible la finance à nos clients et rappelons une évidence trop souvent oubliée : le patron, c'est le client !*
>
> *Notre mission est claire : regarder la réalité sous un autre prisme, celui du client, et distinguer les entreprises qui s'inscrivent dans un cercle vertueux et créent de la performance. Trusteam est ISR.*

[7] https://www.dailymotion.com/video/x84ta5s

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

9.4 personnes équivalent temps plein (ETP) font partie des équipes ISR : 2.4 ETP personnes dans l'équipe de recherche Satisfaction Client et 6 gérants (4 actions et 2 taux) et la Responsable ISR.
A noter que ces effectifs représentent 100% des équipes de recherche et 88% des équipes de gestion collective.

Equipes de gestion

Jean-Luc Allain, Directeur Général et Gérant

Jean-Luc Allain gère les fonds Trusteam Optimum et Trusteam ROC FLEX. Diplômé de l'ESSEC, il a débuté son parcours chez Bacot-Allain, Société de Bourse où il a occupé successivement les fonctions d'analyste, de vendeur, et de responsable de l'activité intermédiation sur actions françaises. Il a été Directeur Général de SG Warburg à Londres et à Paris puis co-responsable de la gestion collective et membre du comité de direction de Bacot-Allain Gestion, puis de la Banque Privée Saint Dominique.

Jean-Sébastien Beslay, Président et Gérant action

Pionnier de la satisfaction client comme outil de performance financière, il est le garant du process de la gestion collective actions chez Trusteam Finance. Il gère les fonds Trusteam ROC et Trusteam ROC EUROPE. Diplômé d'un DESS Fusions-Acquisitions, Jean-Sébastien Beslay a été responsable de l'activité valeurs moyennes européennes au sein de la société de Bourse Exane pendant près de 8 ans.

Matthieu Bernard, gérant action

Matthieu Bernard a rejoint Trusteam Finance en 2018. Il co-gère le fonds Trusteam ROC Europe. Diplômé de l'EDHEC, Matthieu Bernard a 5 ans d'expérience en fusion-acquisition à Londres, dont plus de 2 ans chez Morgan Stanley. Fin 2014 il rejoint ORIGIN Investing, une startup FinTech spécialisée dans le financement des PME, comme Directeur des investissements.

Muriel Blanchier, gérante convertibles et crédit

Muriel Blanchier rejoint Trusteam Finance en 2020 en tant que Gérante convertibles et crédit. Diplômée d'un Master Finance de l'Université Panthéon-Assas et d'un MBA de la Roosevelt University de Chicago aux Etats-Unis, elle démarre sa carrière en 1993 chez Exane en tant qu'analyste actions puis analyste convertibles, rejoint la Société Générale en 1996 puis BNP Paribas en 2005 en tant que Responsable de la recherche obligations convertibles. En 2007, elle intègre LCF Edmond de Rothschild en tant que gérante obligations convertibles puis de 2008 à 2013 rejoint Oddo AM pour gérer les fonds obligataires datés et les obligations convertibles. En 2014, elle sera co-fondateur d'Alta-Rocca AM.

Bertrand Casalis, gérant actions

Bertrand Casalis rejoint Trusteam Finance en 2020 en tant que Gérant actions internationales. Diplômé d'HEC et de la SFAF, Bertrand Casalis a passé plus de 26 ans chez Cogefi Gestion en tant que Gérant Actions, « stock-picker », sélection « Bottom Up », biais valeurs de croissance et de qualité. Il a été également Gérant de portefeuilles diversifiés visant à éviter les baisses importantes et à minimiser le délai de recouvrement. Durant ses dernières fonctions, il a géré le fonds Cogefi Flex Dynamic, ex-Le Portefeuille Diversifié.

Farid Kassa, gérant action

Farid Kassa a rejoint Trusteam Finance 2019 où il co-gère le fonds Long/Short ROC. Farid a 17 ans d'expérience professionnelle sur les marchés financiers. Il a d'abord évolué comme analyste financier chez Exane BNP Paribas et Louis Capital Markets, puis comme gérant actions, au sein du département comptes propres d'Exane BNP Paribas, où il était chargé des valeurs financières. Farid est titulaire d'un master 2 en Economie & Gestion de l'Université Paris I Sorbonne et diplômé de la SFAF.

Responsable de l'ISR

Claire Berthier, Directeur Général Adjoint

Claire Berthier rejoint l'équipe gestion Trusteam Finance en 2014. Elle a géré les fonds Trusteam ROC et Trusteam ROC EUROPE jusqu en mars 2021. Diplômée d'HEC, Claire Berthier débute dans le conseil en fusion-acquisition. Puis elle est responsable ISR et gérante de fonds chez Alcyone

Finance. Elle est nommée DGA, des fonctions supports (RH, Informatique, Middle office, Communication.) et reste Responsable de l'ISR.

Equipe de recherche

Capucine Beslay, directrice de la recherche

Capucine rejoint Trusteam Finance en 2017. Diplômée d'un Master en Finance d'entreprise de l'Université Paris Dauphine, Capucine a connu diverses expériences : en tant qu'analyste junior en fusions-acquisitions à la Banque Hottinguer, puis en contrôle de gestion dans une start-up, et enfin, à la direction financière de Coca-Cola.

Mehdi Lamloum, analyste risques / recherche

Ingénieur en modélisation mathématique et informatique scientifique, Medhi rejoint Trusteam Finance en mai 2019 pour en tant qu'analyste après un Master en gestion des risques et des actifs à l'université Paris Saclay. Il avait précédemment travaillé comme chef de projet pour l'Office Nationale des Chemins de Fer du Maroc. Il travaille à 40% de son temps à la Recherche.

Elise Naturel, analyste

Elise rejoint Trusteam Finance en octobre 2020 en tant qu'analyste extra-financier junior. Diplômée du MBA management de la RSE et performance des organisations de l'institut Léonard de Vinci à Paris, elle occupait précédemment un poste d'analyste ISR chez Palatine AM.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Nom		Thématique	Coordination	Sociétés	Date	Statut
Lead investor						
Climate action 100+	E	Climat	IIGCC /PRI/Ceres	10	2017	En cours
CDP	E	Climat	CDP	46	2018	En cours
Supporting investor						
Acces to medicine Index	S	Santé	ATM Foundation	2	2010	En cours
Anti-Bribery and corruption engagement	G	Corruption	PRI	6	2013	Clos
Acess to nutrition	S	Nutrition	ATN Foundation	3	2014	En cours
Bangladesh Investor Initiative (Rana Plazza)	S	Supply Chain	CERES	17	2014	En Cours
Sustainable Protein Index	E	Biodiversité /	FAIRR	9	2018	En cours
Centrales à Charbon - General Electric	E	Climat	As You Saw	1	2018	En cours
Know the Chain	S	Forced Labor	Business & Human Rights	19	2020	En cours
Meat Sector during COVID-19	S	Supply Chain	ICCR / FAIRR	3	2020	En cours
Share Action	E	Climat	People & Planet	4	2021	En cours
Investor Statement - Signatory						
Deforestation and forest fires in the Amazon	E	Biodiversité /	PRI / CERES		2019	En cours
Coronavirus Response	S	COVID	PRI / ICCR		2020	En cours
Investor Agenda	E	Climat	PRI		2019	En cours
Net Zero for Airline Industry	E	Climat	PRI		2020	En cours
Total				**116**		

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

631m€ au 31/12/2021

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? Art. 173

Au 31/12/2021, les fonds ISR de la société de gestion représentent :

- 87% des encours totaux sous gestion (fonds et mandats),
- 96% des encours des fonds gérés par Trusteam Finance.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

Les 5 fonds sur lesquels portent ce code de transparence :

- Trusteam ROC
- Trusteam ROC Europe
- Trusteam Optimum
- Trusteam ROC Flex
- Trusteam Obligations Court-Terme

3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Notre objectif est d'investir parmi les entreprises qui obtiennent les meilleurs scores de Satisfaction Client selon notre analyse. Nous cherchons ainsi avoir un impact ISR positif en privilégiant les émetteurs répondant à notre process ROC, "Satisfaction Client". Les fonds répondant à ce code de transparence ont pour objectif (ex.ante) de battre le taux de satisfaction client de leur indicateur de référence ou univers d'investissement.

En regardant la réalité sous un autre prisme, celui du client, les fonds ont pour objectif de distinguer les entreprises qui s'inscrivent dans un cercle vertueux et créent de la performance, financière et extra-financière. Nous souhaitons investir dans des entreprises qui prennent soin de leurs clients en ayant une « raison d'être » qui aligne leur intérêt avec celui de la société.

Les approches et les objectifs diffèrent en fonction du type de fonds.

- « Positive Impact » : la sélection des valeurs est faite dans l'objectif d'avoir un impact positif sur les parties prenantes.
- « Do Not Harm » : l'objectif ici est de réduire le risque et d'exclure les sociétés pouvant avoir un impact négatif sur leurs parties prenantes

Sur l'ensemble de nos fonds labellisés, nous nous engageons à surperformer les indices de référence ou univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Indicateur de satisfaction client (taux de couverture de minimum 90% du portefeuille et de l'indice de référence ou univers d'investissement). Celui-ci est calculé à partir de données de satisfaction client internes récoltées grâce aux partenaires avec lesquels nous travaillons partout dans le monde. Lorsque la donnée n'est pas disponible, il a été décidé d'utiliser les moyennes sectorielles de satisfaction client pour compléter les valeurs manquantes. Issues de notre base de données Quickbase, ces moyennes sectorielles sont ensuite minorées de 10%. Par expérience, nous savons en effet que les sociétés présentes dans notre base sont bien généralement meilleures que leur secteur, c'est pourquoi nous appliquons cette décote de 10% pour les valeurs qui ne sont pas dans la base de données.

- Indicateurs d'émissions GHG Scope 1, 2 et 3 : (taux de couverture de minimum 70% du portefeuille). A partir du 1er janvier 2022, les données sont issues du travail réalisé par le Carbon Disclosure Project. Et sont récoltées directement auprès des entreprises. Lorsque la donnée n'est pas disponible, le CDP travaille à partir d'estimations. Auparavant, les données étaient issues de Refinitiv.

FONDS ACTIONS

L'objectif des fonds actions, Trusteam ROC et Trusteam ROC Europe, est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de leur univers d'investissement afin de surperformer sur 5 ans leur indice de référence (Morningstar Developed Markets TR pour Trusteam ROC et Euro Stoxx 50 TR pour Roc Europe), tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de son indice de référence.

L'intention est d'avoir un « impact positif », d'après la classification de l'Impact Management Project.

FONDS DIVERSIFIES

L'objectif de gestion de Trusteam Optimum est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin d'obtenir sur une période supérieure à un an, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'Euro MTS 1-3 ans, avec une volatilité 5 ans cible de 3%, tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de l'univers investissement.

L'objectif de gestion de Trusteam ROC Flex est d'investir, dans un cadre de gestion patrimonial et sur une durée de placement de 3 ans, parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin de surperformer son indicateur de référence (composé de l'Euro Stoxx50 dividendes nets réinvestis pour 25%, de l'Euro MTS 3- 5 ans pour 50% et de l'ESTER capitalisé pour 25%) tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de l'univers investissement.

FONDS OBLIGATAIRE

L'objectif de gestion du Trusteam Obligations Court-Terme est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin de réaliser sur une période de 12 mois, une performance supérieure à celle de l'indice composite constitué de 80% de l'ESTER capitalisé et de 20% de l'Euro MTS 1-3 ans, tout en ayant une performance ESG supérieure à son univers d'investissement.

Pour les stratégies de gestion, actions et taux

L'engagement de prise en compte des critères extra financier est en "sélectivité" par rapport à l'univers d'investissement noté. Cela signifie que la sélection des valeurs passe par un processus

exigeant qui réduit d'au moins 20% le nombre de valeurs éligibles comparé à l'univers de départ ou à l'indice de référence.

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social). Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires, financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...), pour juger du couple rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.

Plus spécifiquement, la performance ESG est principalement mesurée par :

- Taux de satisfaction client (impact Social)
- Emission de CO2 totale (mT) (impact Environnemental)
- Engagements anti-corruption (impact Gouvernance)
- Engagements contre le travail des enfants (Impact Droits de l'Homme)

Les performances ESG des portefeuilles sont disponibles :

- Trimestriellement avec une reprise mensuelle dans le reporting financier du fonds,
- Semestriellement dans un reporting extra-financier spécifique (excepté pour Trusteam Obligations Court-Terme),
- Annuellement, dans un rapport sur la performance ESG, qui reprend les définitions de ces indicateurs ainsi que leurs taux de couverture et leur évolution dans le temps.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?

Un axe de recherche interne unique en Europe

Depuis 2007, Trusteam Finance a développé son expertise sur la satisfaction client en interne. En 2014, un effort très significatif a également été entrepris et l'organisation a été repensée avec la conversion au process ROC de l'ensemble de la gestion actions. En 2016, la société a investi dans la création d'un bureau de recherche interne en recrutant des analystes dédiés à la satisfaction client. En 2017, la collaboration avec l'Académie du Service pour le prix Excellence Client a enrichi notre questionnaire sur la culture client des entreprises.
L'ensemble de la gestion collective et l'équipe de recherche de Trusteam Finance travaille maintenant sur le process ROC et l'analyse de l'actif client des entreprises. C'est donc une équipe de 10 personnes, la responsable de l ISR, 7 gérants, une directrice de la recherche et 1 analyste, qui est dédiée à l'ISR.

Moyens externes : instituts de sondages et spécialistes marketing de la satisfaction client

Pour mesurer la satisfaction client, Trusteam Finance se base sur des enquêtes menées par des instituts de sondage. Depuis 2011, elle a noué un partenariat exclusif avec IPSOS (http://www.ipsos.fr/ipsos-loyalty), troisième institut de sondage mondial, présent dans 86 pays avec plus de 15 000 salariés et pouvant s'appuyer sur un panel représentatif de plus de 4.7 millions de membres dans le monde. Ensemble, les deux sociétés ont développé l'étude de satisfaction client la plus large en Europe, incluant 15 secteurs dans 5 pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni). Depuis 2015 nous travaillons avec Forrester Research, spécialiste mondial de l'expérience client. En 2018, nous avons noué de nouveaux partenariats avec Synomia, dans l'intelligence artificielle et l'écoute des réseaux sociaux, Toluna, sur les sondages en ligne, et B3TSI, pour le B2B. En 2020, nous avons signé de nouveaux partenariats avec Bloom, spécialiste de la collecte et d'analyse de données sur les réseaux sociaux, et Dynata pour des enquêtes B2B. En 2021, nous avons commencé à travailler avec Happydemics et Potloc. Ils sont tous deux spécialistes des enquêtes réalisées sur les réseaux sociaux. Cette nouvelle méthodologie permet d'avoir des répondants plus « frais » que ceux présents dans les panels, mais surtout de pouvoir interroger des clients sur des secteurs encore de niche, ce qui n'est pas toujours possible avec des panels classiques. Plus largement, nous récoltons les données de plus de 40 instituts de sondage partout dans le monde que nous avons agrégées dans une base de données propriétaire comportant plus de 53 000 points de données, sur 8 000 entreprises.

Concernant l'analyse de la stratégie client de la société, l'identification de tendances et de nouveaux acteurs, Trusteam Finance est membre de l'AMARC (Association Française pour le Management de la Réclamation Client - http://www.amarc.asso.fr/). Nous travaillons également avec l'Académie du Service dans le cadre du prix Excellence Client. Trusteam est également membre du réseau ESOMAR, qui réunit les professionnels du *market research* pour avoir accès à des rapports sur les tendances clients. Les données d'impact ISR ex-post sont remontées de Refinitiv depuis juin 2021 (auparavant remontées de Bloomberg) et du CDP.

Moyens internes : une équipe dédiée à la méthodologie ROC

Des moyens significatifs ont été mis en œuvre en interne pour constituer une équipe dédiée à la méthodologie ROC (cf. 1/c/). L'équipe de recherche satisfaction client collecte, analyse et utilise également les données d'une vingtaine d'établissements de sondages basés aux Etats-Unis, en Europe, en Asie, en Amérique Latine ou en Afrique qui réalisent des enquêtes de satisfaction client. Une de ces sources est par exemple l'ACSI (American Consumer Satisfaction Index), créé en 1994 par Claes Fornell, professeur à l'université du Michigan et spécialiste de la satisfaction client (cf. 2/a/).

Des informations sont également collectées lors d'échanges avec les entreprises. En plus des sources d'informations traditionnelles déclaratives (rapports annuels, rapport développement durable, site Internet, presse spécialisée…), un questionnaire centré sur la stratégie client est envoyé aux entreprises pour collecter l'information la plus adaptée possible. Les questions

posées sont très simples : « Qui sont vos clients, pourquoi viennent-ils chez vous, comment mesurez-vous leurs attentes, comment traitez-vous leurs réclamations ?... » et ont pour but d'analyser la cohérence de la stratégie client, ses moyens et ses résultats. Ils rentrent en compte dans la seconde étape du filtre Satisfaction Client. L'objectif est de prendre en compte en priorité la voix du client et la confronter au discours tenu par la société.

Les données d'enquête, les informations issues des échanges et des sources documentaires, ainsi que les retours de questionnaires centrés sur la culture client sont intégrés dans une base de données propriétaire unique, accessible par les gérants. Ces informations sont également partagées régulièrement avec les équipes commerciales pour mieux expliquer la méthodologie à nos clients.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le premier critère ESG pris en compte est la Satisfaction Client, dès la première étape du process ROC.

Dans la deuxième étape du process, nous évaluons la qualité de la « Stratégie Client » de la société. Or, maintenir des scores de satisfaction élevés demande d'avoir des employés engagés, une gouvernance alignée et un impact environnemental maitrisé. Pour savoir si cela est le cas, nous analysons des critères extra-financiers, des critères ESG, via le prisme de la satisfaction client.

Pour les **critères environnementaux**, nous analysons par exemple si les attentes environnementales des clients sont prises en compte dans la réalisation des produits et des services. Nous demandons également aux entreprises comment leurs produits et leurs services permettent à leur client d'améliorer leur empreinte environnementale et de mieux s'adapter au changement climatique.
Le but de cette analyse est de comprendre si l'entreprise sait réellement écouter ses clients, en connait les attentes et en tire parti en produisant des produits et des services qui seront des opportunités environnementales. La seule manière pour une entreprise d'avoir un impact positif sur ses parties prenantes, quelles qu'elles soient, est bien d'écouter ses clients. Proposer des solutions durables qui ne répondent pas aux attentes des clients n'aboutira à rien puisqu'il y a de fortes chances que les produits ne soient pas vendus. Pour maximiser l'impact bénéfique de ses opportunités environnementales, il faut que ces produits et services répondent aux attentes des clients et non aux envies des ingénieurs des services R&D des sociétés.

Afin de compléter l'analyse de la stratégie client et des classements de satisfaction client, le choix a été fait au premier trimestre 2021 d'introduire un critère environnemental. L'importance des problématiques environnementales aux yeux des clients aujourd'hui font d'un tel critère une priorité pour les entreprises. Il nous semble donc important d'introduire un critère sur le sujet. Par ailleurs, l'introduction d'une telle mesure nous permettra également de

compléter notre analyse et d'ouvrir l'univers éligible à des valeurs pour lesquelles nous n'avions pas de données client jusqu'ici.

Le critère sélectionné est une note donnée par le CDP (Carbon Disclosure Project). Le CDP est une organisation mondiale à but non lucratif, qui détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des entreprises. Tous les ans, une campagne d'envoi de questionnaires est menée. Les entreprises sont invitées à répondre à des questions liées à leur gestion environnementale, à leur prise de conscience des enjeux environnementaux, à la publication des données environnementales et aux bonnes pratiques mises en place. Les notes attribuées vont de D- à A. Plus de détails sur la méthodologie du CDP ici : https://www.cdp.net/en/companies/companies-scores. Pour pouvoir prétendre à une éligibilité, une société doit avoir un score supérieur ou égal à C-, ce qui nous permet de garder un taux de sélectivité d'au moins 20%.

Les **critères sociaux** sont essentiels dans la bonne mise en œuvre d'une stratégie client sont l'engagement des employés et la création d'un climat de confiance. L'employé est la courroie de transmission entre les produits de l'entreprise et ses clients. Pour qu'un client soit satisfait, les employés doivent rester engagés. C'est ce qu'on appelle la Symétrie des Attentions © . En conséquence, l'absentéisme est plus faible, la diversité plus élevée, la corruption enrayée, la formation plus fréquente. Ce type de management demande un réel « empowerment » des salariés, plus de flexibilité, d'inclusion et donc moins de discrimination.
Dans les critères sociaux, nous analysons par exemple la formation et l'embauche en fonction des qualités clients.

Une entreprise qui a une réelle stratégie client doit être dirigée en pensant au client. Nous analysons par exemple, dans les **critères de gouvernance**, la composition des conseils d'administration et de la direction pour savoir s'il y a au moins une personne qui porte la voix du client et si les intérêts sont alignés dans un seul but : satisfaire les clients. Cette mission doit être portée par les dirigeants, avec une rémunération également indexée sur cette mission. Ces critères sont d'ailleurs liés à notre politique de vote.

Finalement, en se référant aux standards internationaux, on peut établir la grille de correspondance suivante entre les critères que nous étudions via notre analyse de la stratégie client et les critères ESG tels que décrits dans le GRI4, le pacte mondial ou les Objectifs du Développement Durable de l'ONU :

Question portant sur la thématique	GRI 4	Correspondance avec les critères Pacte mondial	Objectif du Développement Durable (ODD)
E	102-21 : Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 201-2 : Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique 302-1 : Consommation d'énergie au sein de l'organisation 302-5 : Réduction des besoins énergétiques des produits et des services 417-2 : Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage 417-3 :Cas de non-conformité concernant la communication marketing	7. appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. 8. prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. 9. favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
S	102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite 102-21 : Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-29 : Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux 102-40 : Liste de groupes de parties prenantes 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 102-56 : Vérification externe 201-1 : Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local 202-2 : Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel 401-2 : Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel 401-3 : Congé parental 403-1 : Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail 403-3 : Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé 404-2 : Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés 406-1 : Cas de discrimination et mesures correctives prises 412-2 : Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	6. contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pourtous Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
G	417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage 102-14 : Déclaration de la plus haute personne décisionnaire 102-20 : Responsabilité de la direction en ce qui concerne les enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-22 : Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités 102-26 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie 102-27 : Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé 102-32 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable 102-35 : Politiques de rémunération 102-36 : Procédure de détermination de la rémunération 102-37 : Implication des parties prenantes dans la rémunération 102-38 : Ratio de rémunération totale annuelle 102-39 : Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle 102-47 : Liste des enjeux pertinents 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre 201-1 : Valeur économique directe générée et distribuée 405-2 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes 418-1 : Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients		

Dans la troisième partie de l'analyse, l'analyse financière réalisée par les gérants dans Company Watch, la note de structure intègre également d'autres critères ESG puisqu'elle prend en compte une note qualitative sur la qualité du management :

- Gouvernance : actionnariat/gouvernance, dépendance à quelques personnes clés.
- Social : maîtrise de la chaîne de production, capacité à attirer les talents.

.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

En matière climatique (cf. Q 2.4), nous prenons en compte principalement les opportunités favorisant une économie bas-carbone : dans notre évaluation de la Stratégie Client (2eme étape du Process ROC), nous analysons comment les produits et services de l'entreprise vont permettre à leurs clients de mieux s'adapter aux changements climatiques (cf. Q. 3.3).

Quant aux risques physiques (l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique) et de transition (l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone), ils sont monitorés par les gérants dans la troisième partie du process, liés aux « angles morts », principalement par l'analyse des controverses environnementales (cf. 2.4). Notons tout de fois qu'au vu des biais sectoriels induits par notre process ROC, les fonds ne sont très que peu, voire pas, exposés aux secteurs les plus à risques.

La compatibilité de notre process ROC avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique est expliqué plus largement dans notre rapport sur l'article 173.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ?

La méthodologie d'analyse et d'évaluation des émetteurs repose sur notre process ROC qui mesure de l'orientation client des entreprises. Elle nous permet d'obtenir un score ROC (de 0 à 10) et de classer l'entreprise suivant une typologie satisfaction client.

Notre Process ROC

Le score ROC, qui nous permet de déterminer la qualité ESG d'un émetteur, est la combinaison de plusieurs scores :

- Un score E1, qui découle de la première étape de notre process (mesure de la satisfaction client) et qui est constitué de l'ensemble des données client qui remontent de nos différents partenaires (une quarantaine)
- Un score E2, qui découle de la seconde étape du process (analyse de la stratégie client)
    - Un questionnaire est envoyé aux sociétés, relatif à leur orientation client et aux moyens qu'elles mettent en œuvre pour s'assurer un niveau de satisfaction élevé et durable.
    - Une fois les réponses reçues, nous associons une note à chaque réponse en fonction d'une grille de notation prédéfinie. Cette démarche permet l'obtention d'un score global.
    - Ensuite, dans l'objectif de valider les réponses aux questions obtenues, nous organisons un rendez-vous physique/téléphonique afin d'avoir plus de détails et d'échanger avec le management sur la thématique de la Satisfaction Client.
- Un score CDP : il correspond à des notes allant de A à D, qui sont mises à jour annuellement

La note d'analyse de la stratégie client prend donc désormais en compte la note du questionnaire et celle attribuée au rendez-vous physique/téléphonique. Si nous n'avons pas pu obtenir de réponse au questionnaire, nous basons alors le score de stratégie client sur l'analyse des documents disponibles de la société et des rencontres avec le management

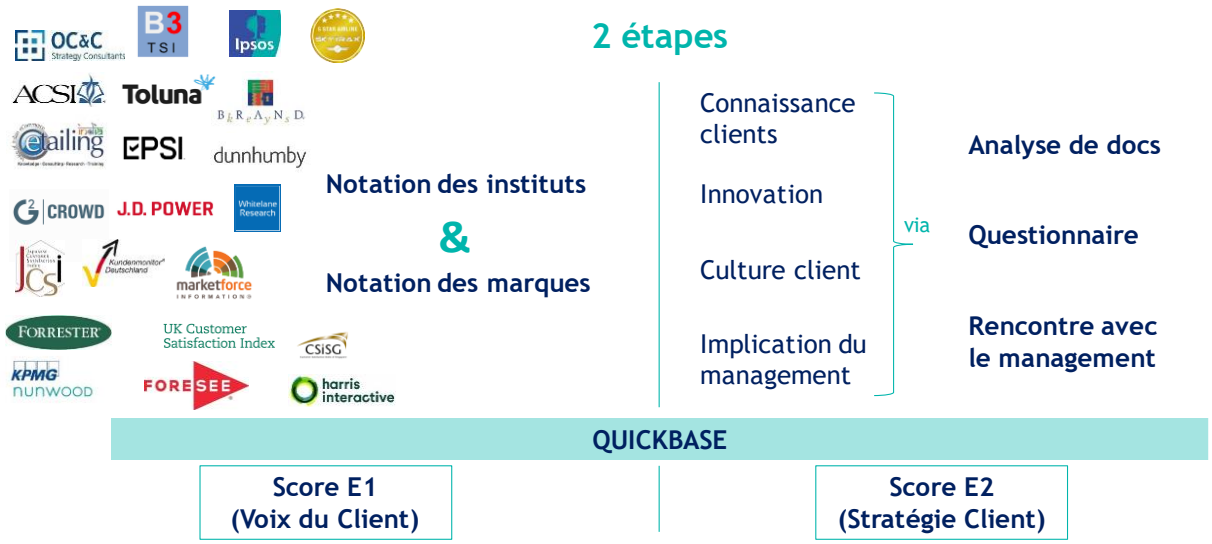

Score ROC = Voix du client (E1) x Analyse Stratégie Client (E2)

À la suite de cette double analyse, les entreprises sont également classées selon les règles d'éligibilités suivantes, différentes entre actions et obligations. En effet, l'intentionnalité n'est

pas la même entre les actions, qui visent à avoir un impact positif (Positive Impact) et les taux, qui visent à minimiser les potentiels effets négatifs (Do Not Harm).

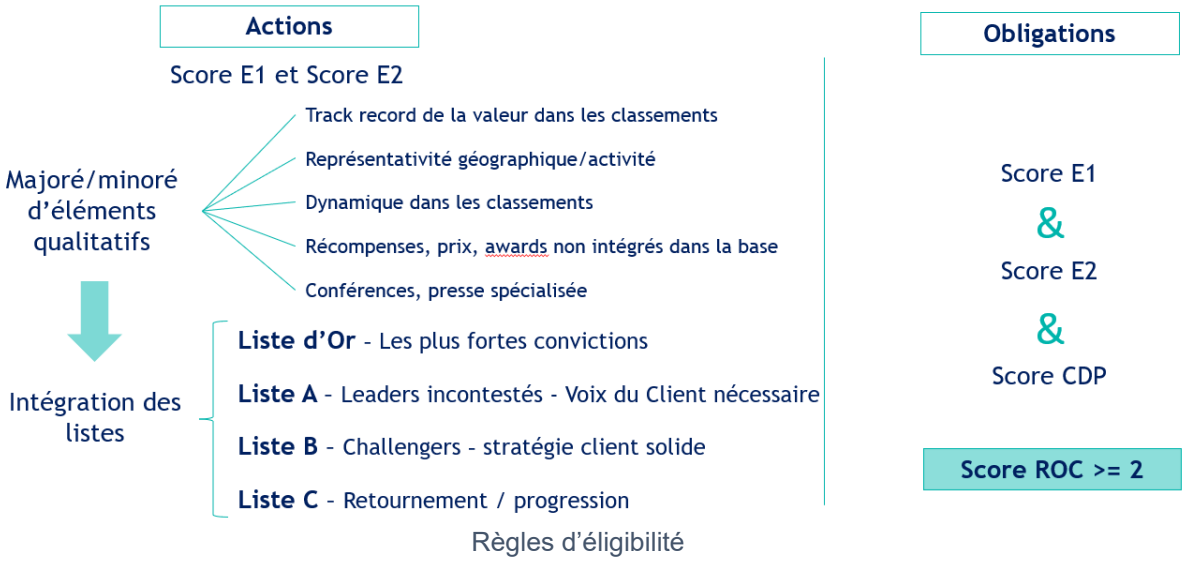

Pour les obligations, sont éligibles les émetteurs ayant une note supérieure ou égale à 2, ce qui exclut, environ un quart, des sociétés étudiées.

Pour les actions, sont éligibles les émetteurs appartenant à aux listes d'éligibilité action :

- Liste d'Or : Plus fortes convictions de l'équipe de Recherche
- Liste A : Leader incontesté, appuyée par une voix du client robuste
- Liste B : Challenger avec une stratégie client solide
- Liste C : Société en retournement ou en progression

L'appartenance à ces listes se fait en fonction des scores E1 et E2, majorés/minorés d'éléments qualitatifs :

- Track record et dynamique de la valeur dans les classements
- Périmètre des données clients disponible (représentativité géographique et des activités)
- Autres sources documentaires permettant d'appuyer la réalité de la stratégie client de la société (récompenses, conférences, presse spécialisée…)

Avant 2020, l'éligibilité des actions se faisait sur la base d'un score ROC supérieur à 5. Le passage à la nouvelle méthodologie permet d'apporter un complément qualitatif au score ROC qui est automatisé mais ne change pas significativement le taux de sélectivité qui reste d'environ 80%.

Limites méthodologiques

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière sont :

- La disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score ROC des entreprises.
- La représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.
- Les aspects qualitatifs de l'intégration de la dynamique positive ou négative du score ROC de l'entreprise
- La subjectivité des informations qualitatives émises par l'analyste extra financier.
- Les effets de seuil : sans changement de stratégie fort ou d'évolution significatif du score de satisfaction client, une entreprise pouvait soudainement passer d'éligible à non éligible, en passant par exemple de 5.1 à 4.9 (lorsque le score ROC minimum pour être éligible était de 5).

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Fréquence de révision

Notre base de données propriétaire est mise à jour en continu non seulement lors de la publication de nouveaux classements de satisfaction client.

Les analyses sont revues au minimum tous les 3 ans par l'équipe de recherche. Certains événements peuvent entrainer une révision plus rapide des analyses :

- Un changement de stratégie
- Un changement de management
- L'entrée d'un disrupteur sur le marché
- Un événement géopolitique, ou macroéconomique ou tout événement exogène à l'entreprise
- Une modification importante au niveau du capital
- Une acquisition de taille significative

La méthodologie de notre process ROC évolue sur la base d'améliorations continues. Ces changements sont portés à la connaissance du public lors de la mise à jour de ce Code de transparence, au minimum annuellement. La méthodologie des études propriétaires sont revues annuellement dans le cadre de nos partenariats.

Gestion des controverses

Les controverses relatives aux thèmes influant sur la réputation de la société (cf. 2.3) sont suivies au quotidien car elles peuvent potentiellement influencer la satisfaction future des clients et leurs comportements de ré achat.

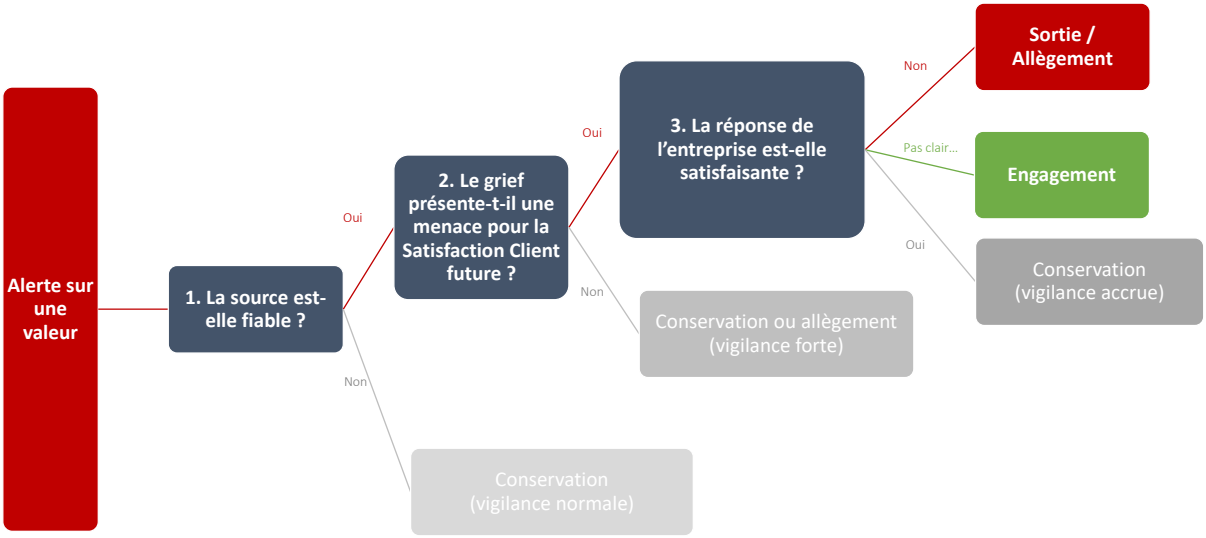

Procédure de suivi des valeurs suite à une alerte ISR

Les valeurs en portefeuille et leurs actualités sont suivies par les gérants. L'analyse des controverses passées fait partie de l'analyse réalisée dans la troisième étape du process, formalisée dans Company Watch.

Une controverse est identifiée directement par le gérant (article de presse, rapport d'ONG…). Une fois une controverse identifiée, elle est analysée pour savoir si sa source est fiable, et si son grief porte sur un sujet qui pourra influer sur la satisfaction client future. Si c'est le cas, la réponse de l'entreprise est alors analysée. Si celle-ci est clairement insuffisante, son éligibilité peut être remise en cause. Si la réponse est appropriée, elle est gardée en portefeuille. Et si la réponse n'est pas suffisamment claire, une procédure d'engagement à plus long terme est ouverte : il s'agit de dialoguer avec l'entreprise afin de mieux comprendre ses pratiques et de l'aider à les améliorer

A titre indicatif, le temps de cette démarche de suivi d'une controverse est estimé entre 2 et 6 mois. Mais, pour assurer la plus grande qualité possible à nos analyses, nous nous laissons la liberté de dépasser ce délai en fonction du dialogue avec l'entreprise et les parties prenantes. Ce temps peut être plus long dans le cas d'une démarche d'engagement qui, par définition, s'inscrit dans la durée. Un titre pourrait donc être conservé en portefeuille, malgré une controverse en cours, si des due diligences ou des procédures de vérifications internes sont en cours au sein de Trusteam Finance.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG (cf. Q3.5) sont pris en compte dans la définition d'un univers d'investissement éligible, avec des seuils différents pour les taux et les actions. La construction du portefeuille qui en découle est elle aussi différente.

Différente approche entre obligations et actions

Fonds actions

Sont éligibles les émetteurs appartenant aux listes A, B ou C définie. Le degré de sélectivité qui en découle est d'environ 20% (ie 80% des valeurs sont exclues).

Les gérants ont la charge de la construction du portefeuille au sein de cette liste de valeurs éligibles tenue par la Recherche.

Pour cela, ils s'assurent que l'entreprise a les moyens financiers de mener à bien sa politique client et qu'elle n'est pas survalorisée. Pour ce faire, ils utilisent un outil propriétaire Company Watch.

Dans leur cas d'investissement, ils s'attachent à montrer en quoi la Satisfaction Client est un moteur de performance financière pour l'entreprise.

Fonds obligataires

La construction du portefeuille est faite en fonction du couple rendement/risque en privilégiant les émetteurs répondant à notre process Satisfaction Client.

Dans l'approche Taux et crédit, les gérants ont une approche bottom-up qui se fonde sur l'analyse du couple rendement-risque des émetteurs et des émissions qu'ils souhaitent mettre en portefeuille. Cette analyse est fondée sur le rapport entre le rendement de l'émission par rapport à sa duration, son risque de signature et à sa notation de crédit.

Pour optimiser cette analyse du couple rendement-risque les gérants analysent le risque crédit des émetteurs dans le but de rechercher la plus grande robustesse possible au sein de la typologie choisie.

C'est à ce niveau d'analyse que la Satisfaction Client est un élément majeur du choix des gérants. Il existe un lien entre Satisfaction Client et notation crédit. La satisfaction client est utilisée pour :

- Rechercher des opportunités en découvrant des entreprises, hors des sentiers battus, aux rendements obligataires plus élevés, soit via des durations plus longues, soit via une note financière classique moins élevée (high yield). En particulier :
    - Des noms que le marché ne connait pas mais ayant un score ROC élevé.
    - Des sociétés ayant un actif client bien géré et améliorant leur capacité à rembourser la dette.
- Améliorer la robustesse des noms bien valorisés :
    - Liste A, B et C : ces noms déjà bien connus par le marché ont un bilan plus sain et une meilleure capacité à rembourser leurs dettes.
    - Comme pour les actions, les gérants prennent en compte la robustesse financière de l'entreprise, et la valorisation de la rémunération nécessaire (spread) pour appréhender le risque de non-remboursement de l'entité.
    - Sont éligibles les émetteurs ayant un score ROC supérieur à 2. Le degré de sélectivité qui en découle est d'environ 75% (ie. Un quart des valeurs étudiées sont exclues).

Les dettes d'état sont hors process et les OPCVM sont intégrés dans le process d'analyse des titres.

Fonds diversifiés

Dans les fonds diversifiés, la prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille diffère suivant la classe d'actif :

- Poche action : similaire aux fonds actions. L'exposition actions de ces fonds diversifiés est flexible (entre 0 et 50% de l'actif net pour ROC FLEX et entre 0% et 15% pour Trusteam Optimum) et est fonction du potentiel des titres Satisfaction Client sélectionnés et de stratégies de couverture mises en place.
- Poche taux : similaire aux fonds obligataires.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Comme évoqué à la question 2.4, le process ROC exclu de fait les secteurs les plus exposés au changement climatique (pétrolières, mines, industries extractives…). Les impacts négatifs sont limités alors que les entreprises en portefeuille proposent des solutions capables de répondre

aux besoins de leurs clients pour réduire leur empreinte carbone (exemple de Saint-Gobain[8]). Les risques sont également monitorés par les gérants via la gestion des controverses. L'indicateur du CDP, pris en compte dans le calcul du score ROC permet aussi la prise en compte des critères relatifs au changement climatique.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

L'analyse ESG des valeurs porte minimum sur 90% du portefeuille. Lorsqu'une valeur n'est pas encore analysée, elle peut être entrée en portefeuille, dans la limite de 10%. Dans ce cas, l'équipe de Recherche a 3 mois l'analyser.

Même si les valeurs en portefeuille sont détenues à long terme, des critères de vente extra-financiers existent : la dégradation de la satisfaction client, une fusion ou un changement de management si la satisfaction client n'est plus sa priorité, une controverse ESG risquant de porter atteinte à l'actif client. Si un émetteur ne satisfait plus aux critères ESG et qu'il devient non-éligible, le titre doit être sorti le plus rapidement possible.

Au quotidien, les relations entre gestion et recherche fonctionnent comme suit :

- Lorsque le gérant souhaite entrer une valeur en portefeuille, il doit préalablement vérifier que la valeur est bien éligible.
- Si ce n'est pas le cas, la Recherche est sollicitée pour demander que la valeur soit analysée. Dans ce cas, la valeur est ajoutée à une liste "Under review" et l'équipe de Recherche a 3 mois pour réaliser une analyse et statuer sur l'éligibilité de la valeur.
- Lorsqu'une valeur sort des listes "éligibles" et "Under review", et si elle est en portefeuille, le gérant a 3 mois pour sortir la valeur.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pour la partie actions nous avons fait évoluer, en juin 2020, la règle d'éligibilité, d'un score ROC >5 à un système de Listes (A, B, C). Le taux de sélectivité et le nombre de sociétés éligibles actions est resté sensiblement le même.
Pour la partie taux, nous avons intégré le score du CDP au calcul du score ROC.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Il n'y a pas d'investissement dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale mais il existe pour chacun des fonds une part de partage, la part P, qui reverse la moitié de la commission de gestion perçue par Trusteam Finance à la Fondation Trusteam.

[8] https://www.dailymotion.com/video/x84ta5s

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Les fonds ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds utilisent des instruments dérivés essentiellement en couverture et ponctuellement en exposition sur courte période en cas de mouvement significatif du passif.

Les fonds diversifiés (Trusteam Optimum et Trusteam ROC Flex) et obligataire (Trusteam Obligations Court-Terme) peuvent utiliser des produits dérivés, en particulier :

- Des options d'achat sur des actions détenues en direct dans une logique de rendement et de protection, (TRUSTEAM OPTIMUM)
- Des options d'achat ou de vente sur l'EuroStoxx50 à titre de couverture, (TRUSTEAM OPTIMUM et TRUSTEAM ROC FLEX)
- Des contrats futurs sur des obligations d'états pour couvrir le risque de taux.

Sur les fonds actions, le gérant pourra utiliser :

- Des contrats futurs sur indices, devises, actions, taux
- Des options sur indices, devises, actions,
- Des swaps de change et contrat de change à terme.

Il s'agit d'instruments cotés sur les marchés réglementés.
La stratégie d'utilisation des dérivés a pour objectif, et selon les fonds, dans la limite globale d'une fois l'actif soit :

- De s'exposer au risque actions par des futurs sur indices, ventes de puts ou des achats de calls, pour reconstitution d'une manière synthétique l'exposition en actions, en cas de mouvement du passif et d'une manière provisoire,
- De couvrir des positions en actions par des futures sur indice, des ventes de calls ou des achats de puts, (dans la limite de l'exposition en actions sous-jacentes ou en OPCVM actions),
- De couvrir le risque de change des actions détenues hors zone euro, ou des bénéfices générés par les sociétés détenues sur des devises autres que l'Euro, par du change à terme ou des swaps de change.
- De couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou à l'exposer au risque de taux dans la limite de sensibilité, via les options et instruments financiers à terme réglementaires ou organisées cotés (Schatz, euribor future ou équivalent...) . L'utilisation de swap de taux d'intérêt et du change à terme ne peut être faite qu'en couverture. Les total return swap sont interdits.
- De couvrir sur des instruments financiers à terme de gré à gré (swap de taux et change à terme),

L'exposition nette action des portefeuilles ne peut pas être négative. Les ventes à découvert sont exclues de la politique d'investissement des fonds.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Oui, les fonds peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif net en OPC à titre de diversification et gestion de leur trésorerie. Tous les fonds devront être labélisés.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds, un contrôle de premier niveau post-trade est réalisé hebdomadairement par la recherche Satisfaction Client.
Ce contrôle a été complété fin 2021 par la mise en place d'un contrôle pre-trade. Il s'agit d'un contrôle ex-ante lors de la pré affectation des ordres, sur l'éligibilité des valeurs. L'alerte, en cas d'incident, est remontée auprès de la Recherche qui en vérifie le bien fondé. La Conformité est en copie.
Une piste d'audit des anomalies est remontée et suivie par la Conformité. Ces alertes, si confirmées, sont déclarées dans les Reporting incident de l'AMF.

Un contrôle de second niveau est effectué annuellement dans le cadre du contrôle permanent, Il reprend, notamment, le plan de la labellisation.

6. PERFORMANCES ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des émetteurs est évaluée par le score ROC. La qualité ESG des fonds est donc évaluée par le score ROC des portefeuilles défini comme la moyenne pondérée (poids des lignes en portefeuille) des Score ROC des valeurs en portefeuille. Ce score est à comparer à celui du benchmark ou de l'univers d'investissement. Ce score est publié dans les Reporting extra-financier trimestriel des fonds.

6.2. Quels indicateurs de performance ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les indicateurs de performance ESG utilisés par le fonds sont :

- ✓ Objectifs principaux :
  - Satisfaction Client
  - Emission de CO2 totale (mT)
  - Engagements contre le travail des enfants
  - Engagements anti-corruption
- ✓ Objectifs secondaires
  - Politique de juste rémunération
  - Croissance du nombre d'employés
  - Nombre d'heures de formation par employé
  - Déchets moyen produits (kT)
  - Consommation d'énergie (MWh)
  - Eau rejetée (km3)

Dans le Reporting extra-financier trimestriel, l'équipe de recherche compare les niveaux des portefeuilles Trusteam ROC, Trusteam ROC EUROPE, Trusteam OPTIMUM, Trusteam ROC FLEX et Trusteam OBLIGATIONS COURT-TERME ? avec ceux de leurs indices ou univers d'investissement sur 33 indicateurs ESG impactant la satisfaction client de l'entreprise répartie en trois catégories :

- La performance sur le "bien commun" qui regroupe 13 indicateurs dont 9 environnementaux, 2 sociaux et 2 de gouvernance. En effet cette catégorie prend en compte l'impact sur la pérennité de l'entreprise et de ses parties prenantes avec des critères tels que l'émissions de CO2 total, la consommation énergétique et d'eau, le pourcentage de femmes employées à différents niveaux de l'entreprise ou encore la présence d'un comité RSE.
- L'impact sur "la réputation" de l'entreprise qui regroupe 10 indicateurs dont 4 environnementaux, 3 sociaux et 3 de gouvernance. En effet cette catégorie prend en compte l'impact sur l'image de l'entreprise qu'ont les consommateurs avec des

critères tels que le nombre moyen d'amendes environnementales, les engagements contre le travail des enfants, les engagements anti-corruption ou encore le recyclage des déchets.

- L'impact sur l'expérience client qui regroupe 10 indicateurs dont 4 environnementaux, 4 sociaux et 2 de gouvernance. En effet cette catégorie prend en compte l'impact sur l'expérience vécue par les clients avec des critères tels que la motivation des salariés (turnover des employés), l'écart salarial entre le CEO et l'employé le moins bien rémunéré ou encore le pourcentage d'emballage responsable.

La méthodologie de calcul et les supports de communication sont à retrouver dans les rapports de mesure d'impact mis à jour annuellement.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Emission de CO2 Totale (mT) (DD) – Indicateur principal
Emission GES Scope 3 (mT)
% des sociétés ayant des objectifs de réduction de l'impact environnemental
Taux annuel moyen de réduction des émissions
Consommation d'énergie (Mwh) – Indicateur secondaire
Intensité énergétique / CA
Eau rejetée (Km3) - Indicateur secondaire
Eau utilisée (m3) / CA
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)
Nombre d'amendes environnementales
% de déchets recyclés
% de sociétés ayant une politique de biodiversité
% de sociétés ayant mise en place des initiatives de restauration environnementale
% de sociétés ayant mis en place sur la dernière année des produits ou services visant à réduire le changement climatique
% des sociétés ayant une politique de packaging plus « environmental friendly »
% de sociétés ayant mis en place des initiatives sur des produits issue de l'agriculture biologique
% des entreprises proposant des produits ou services limitant l'impact négatif sur l'environnement

INDICATEURS SOCIAUX

Turnover employés
Croissance du nombre d'employés – Indicateur secondaire
% femmes employées
% femmes administratrices
Nb d'heures de formation par employé - Indicateur secondaire
Politique ESG envers les sous-traitants
Engagements pour les droits de l'homme
Engagements contre le travail des enfants - Indicateur principal
Nombre d'accident mortel sur le lieu de travail

INDICATEURS DE GOUVERNANCE

% P-DG
% comité RSE
Engagements éthiques
Engagements anti-corruption – Indicateur secondaire
Engagements protection des données privées
Ecart salarial entre CEO et employé –
Rémunération des dirigeants liés à des critères ESG - Indicateur principal

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations concernant les fonds (DICI, Rapports Annuel, Rapport Semestriel, Politique de vote, Politique d'engagement) sont disponibles sur le site internet de Trusteam Finance sur leur page dédiée :

Trusteam ROC	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-a.html
Trusteam ROC Europe	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-europe-a.html
Trusteam ROC Flex	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/roc-flex.html
Trusteam Optimum	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/optimum-a.html
Trusteam Obligations Court-Terme	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/obligations-court-terme.html

En particulier, la liste détaillée de toutes les lignes du portefeuille de ce(s) fonds ayant moins de 6 mois se trouve dans son rapport annuel ou semestriel. Semestriellement un inventaire reprenant la liste des sociétés détenues est disponible sur la page du site.

Les informations générales sur Trusteam & l'ISR sont à retrouver sur notre page internet dédiée : http://www.trusteam.fr/trusteam-finance-lisr.html

Les différents supports permettant d'obtenir des informations complémentaires sont listés dans le tableau ci-dessous :

Support	Contenu	Mode de diffusion	Mise à jour
Reporting financier	Explication des performances, des mouvements, des pondérations et des choix de gestion	Email, site internet	Mensuel
Reporting extra-financier	Suivi des performances extra-financières des fonds (Satisfaction Client, Stratégie Client, Bien commun)	Site Internet	Trimestriel
Performance ESG	Définition, évolution dans le temps et taux de couverture des mesures d'impact ESG	Site internet	Annuelle
Lettre de la Sat'	Illustration de cas d'investissement et nouvelles de Recherche Trusteam	Mailing	Semestrielle
Newsletter ISR	Illustration de nouvelles de la recherche d'un point de vu ISR	Mailing + Site (actualité)	Mensuel
Livre Blanc ISR	La Satisfaction Client : lien entre performances financières et extra-financières	Rendez-vous physique	/

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? Art. 173 Art. 173

Oui, nous publions les rapports suivant sur notre site internet à la page Trusteam Finance et l'ISR, rubrique « Les Documents ESG de Trusteam » (http://www.trusteam.fr/trusteam-finance-lisr.html)

Rapport sur l'exercice de la politique de vote	http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/CR_DDV_et_Engagement.pdf
Rapport d'engagement	http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/CR_DDV_et_Engagement.pdf

DEFINITIONS AFG – FIR

Critères ESG	**Environnement, Social et Gouvernance**
Dimension Environnementale	Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
Dimension Sociale	Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption…).
Dimension de Gouvernance	Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise
ISR	*« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.»* (AFG – FIR, juillet 2013)
Émetteurs	Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.
Engagement	Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.
Exclusion	Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds : • **EXCLUSIONS NORMAT IVES** Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial…), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales. • **EXCLUSIONS SECTO RIELLES** Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique… pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction règlementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo…) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.
Sélection ESG	Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. *best-in-universe :* sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;

	best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.
Thématique ESG	Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.